

Écopae

L'éco-organisme Écopae a été créé par les pouvoirs publics au 1er janvier 2025 pour assurer la collecte et le traitement des petits appareils d'extinction.

Page modifiée le mardi 1 avril 2025 • Données Le Mans Métropole

Fonctionnement

Après que l'utilisateur a déposé son appareil en fin de vie auprès du point de collecte, cet appareil est acheminé chez l'un des prestataires de traitement d'Écopae. Il y est démonté et vidé.

Les métaux et la majorité des poudres sont ensuite recyclés.

Convention

Le Mans Métropole a signé une convention avec Écopae jusqu'en 2031.